

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du Jeudi 14/03/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	9	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Seine et Marne
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 14 Mars à 18:30, le Comité syndical du SIAEP NEMOURS - ASSAINISSEMENT s'est réuni à la STEP NEMOSIA, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEUTOT Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux membres élus le 06/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été déposés sur le site du SIAEP NEMOURS-SAINT PIERRE, le 06/03/2024.

Présents : M. PEUTOT Christian, Président, Mme BONIN Fannie, M. BROCHON Eric, M. DUMAY Jean-Claude, Mme GUERPILLON Evelyne, M. JEULIN Fabrice, M. KINDERF Gilles, Mme LEDUC Christine, M. REMOND Thierry, M. ROUX Philippe

Absents et excusés: M. BAURY-SAILLY Frédéric, M. COFRECES Segundo, M. DALMAYRAC Eric, M. DEMASSON Frédéric, M. JARDIM-VIEIRA Orlando, M. PETIT Michel

Invité(s) : M. AUJARD PASCAL, Mme BOISSY VERONIQUE, M. LAINE Pierre

A été nommé(e) secrétaire : Mme LEDUC Christine

2024/003 – CONTRIBUTION DES COMMUNES A L'ENTRETIEN DU RESEAU PLUVIAL POUR L'ANNEE 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2224-1,
Vu la circulaire du 12 décembre 1978,

Considérant la contribution annuelle versée par le Syndicat d'assainissement au délégataire pour l'entretien du réseau d'eau pluvial, et la révision tarifaire appliquée sur les prestations réalisées en 2023 dont le coefficient est de 1.187591,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE

Sur proposition du Président, le montant de la contribution des Communes de Nemours, Saint Pierre Lès Nemours, Bagneaux sur Loing, Darvault et Poligny pour l'année 2024 à **94 655.75 € H.T.** soit **104 121.33 € T.T.C.** (TVA à 10%).

PRECISE

que cette recette sera inscrite au Budget Primitif 2024 – Article 7063.

RAPPELLE

La répartition, qui se décompose comme suit :

	En € H.T.	En € T.T.C
NEMOURS	50 508.05 €	55 558.85 €
SAINT PIERRE LES NEMOURS	30 468.90 €	33 515.79 €
BAGNEAUX SUR LOING	6 783.17 €	7 461.49 €
DARVAULT	3 318.79 €	3 650.67 €
POLIGNY	3 576.84 €	3 934.53 €
Total	94 655.75 €	104 121.33 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits. Et ont les membres présents, signé au registre.

Pour copie conforme.

Nemours , le 15/03/2024

Le Président

S. I. A. S. P.
 4, Quai Victor Hugo
 Nemours
 01 64 28 83 01
 01 64 78 14 48

Monsieur Christian PEUTOT
 Nemours - Saint-Pierre

Secrétaire de séance



Madame Christine LEDUC

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le